

Le Centre François Baclesse récompensé pour son engagement contre le tabac

Caen, le 31 janvier 2020 - Le réseau des Etablissements de Santé pour la prévention des addictions (RESPADD) vient de reconnaître l'implication du Centre François Baclesse dans la stratégie « Lieu de santé sans tabac » (LSST), par l'attribution du NIVEAU ARGENT, suite à l'audit lieu de santé sans tabac réalisé en 2019.

Les normes mondiales investiguent les éléments clés réputés déterminants pour obtenir des résultats dans la mise en place d'une stratégie LSST ; le niveau de performance atteint par l'établissement a été évalué au regard de ces normes :

- gouvernance de la stratégie sans tabac et engagement de l'établissement,
- communication,
- formations initiales et continues,
- identification, diagnostic et soutien au sevrage tabagique,
- environnement sans tabac,
- lieu de travail sain,
- engagement dans la communauté, lutte contre le tabagisme,
- surveillance et évaluation de ses actions.



Le Centre est l'un des 4 établissements de santé de France à avoir obtenu le niveau Argent et le 1^{er} au niveau régional.

L'objectif est maintenant de renforcer les actions entreprises pour viser le « niveau Or », voire même le « Gold Forum », statut mondial de reconnaissance des établissements de santé ayant instauré une stratégie « Lieu de santé sans tabac » de haut niveau, conformément aux normes internationales.

Contact presse :

Sophie TAILLARD, chargée de communication - Tél. : 02 31 45 51 74 - s.taillard@baclesse.unicancer.fr

A propos du Centre François Baclesse

Le Centre François Baclesse est l'un des 18 Centres de lutte contre le cancer français. Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), membre du réseau Unicancer, le Centre François Baclesse consacre la totalité de son activité de soins au diagnostic et au traitement des cancers. Il assure également une mission de recherche et d'enseignement en cancérologie. Le Centre François Baclesse prend en charge près de 27 300 patients par an, dont 7 345 nouveaux patients. Il compte plus de 1 000 professionnels, dont 137 médecins et chercheurs.

Acteur de service public hospitalier, le Centre François Baclesse ne pratique ni secteur privé, ni dépassement d'honoraires et applique uniquement des tarifs conventionnels. D'utilité publique, il peut recevoir des dons et des legs, en toute exonération fiscale.

>> www.baclesse.fr

